



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 novembre 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

#### Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

#### Douzième session

Genève, 3-4 février 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la douzième session<sup>1</sup>

qui s'ouvrira à Genève le mardi 3 février 2015 à 10 heures dans la salle VIII

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie.
3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie.
4. Détermination des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA.
5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA.
6. Systèmes d'information géographique.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés d'apporter leur propre jeu de documents à la réunion. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE [www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html](http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, les documents pourront aussi être obtenus par courrier électronique ([maria.mostovets@unece.org](mailto:maria.mostovets@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039).



7. Questions diverses.  
Préparatifs en vue de la présidence lettone de l'Union européenne pendant le premier semestre 2015.
8. Date de la prochaine réunion.
9. Résumé des décisions.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

#### **Document**

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/23.

### 2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner un document illustrant l'évolution récente des transports et du commerce entre l'Europe et l'Asie. Ce document contiendra des chiffres, tendances et analyses portant sur ces flux de marchandises (document informel n° 1).

Le Groupe d'experts voudra peut-être rappeler que lors d'une session antérieure il avait prié le Professeur John Liu d'établir un document technique assorti d'une analyse et de recommandations relatives aux flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie (document informel n° 2).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être aussi rappeler qu'à la dernière session il a demandé au secrétariat d'établir un document (basé sur le questionnaire approuvé) contenant des informations sur la structure par produit du commerce entre l'Europe et l'Asie qui passe par les ports maritimes (document informel n° 3).

#### **Documents**

Document informel n° 1; document informel n° 2; document informel n° 3.

### 3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts voudra sans doute examiner les nouvelles informations concernant les horaires et les tarifs pratiqués sur ces liaisons. Le secrétariat devra en outre informer le Groupe des activités passées et de celles qui sont envisagées pour l'avenir (document informel n° 4).

L'administrateur chargé du Projet ferroviaire transeuropéen informera le Groupe des faits nouveaux liés à ce projet.

#### **Document**

Document informel n° 4.

#### **4. Détermination des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA**

Le Groupe d'experts souhaitera peut être rappeler que suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit définir les besoins et les exigences (y compris les obstacles à surmonter) des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce le long des neuf axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie.

Le Groupe d'experts examinera un document (document informel n° 5) contenant une analyse comparant les durées et les coûts des transports ferroviaire et maritime entre l'Europe et l'Asie. Ce document avait été demandé à la société PLASKE lors de la onzième session du Groupe.

Le Groupe d'experts examinera les exposés présentés par les producteurs, les expéditeurs, les négociants et les transitaires qui échangeront leurs points de vue, leurs bonnes pratiques, leurs problèmes et leurs idées de solutions.

##### **Document**

Document informel n° 5.

#### **5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les nouvelles informations communiquées par les gouvernements sur ce thème et donner des indications au secrétariat sur les mesures qui pourraient être prises.

#### **6. Systèmes d'information géographique**

Le Groupe d'experts recevra des observations et des conseils des gouvernements et procédera à un échange de vues sur la manière de poursuivre la mise en place des systèmes d'information géographique (SIG). L'éventuelle participation d'entreprises commerciales aux SIG pour les liaisons de transport Europe-Asie sera également envisagée.

##### **Document**

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/1.

#### **7. Questions diverses**

##### **Préparatifs en vue de la présidence lettone de l'Union européenne pendant le premier semestre 2015**

Le Gouvernement letton informera le Groupe spécial de ses préparatifs en vue de sa présidence de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne l'événement consacré aux questions relatives aux transports et au LTEA qui doit avoir lieu les 29 et 30 avril 2015.

Le Groupe d'experts examinera d'autres questions intéressant la phase III du Projet LTEA.

**8. Date de la prochaine réunion**

Le Groupe d'experts fixera la date et le lieu de sa treizième session.

**9. Résumé des décisions**

Le Groupe d'experts adoptera la liste des principales décisions à la fin de la session.

---